

5 ans d'interdiction d'exercer requis contre un gendarme pour une gifle donnée à un voyou !

écrit par Christine Tasin | 17 septembre 2018

Le procureur de Charleville-Mézières a fait fort, très fort. Il paraît que les commentaires sous les articles évoquant l'affaire sont fort peu amènes pour le dit procureur. Et la justice de notre pays. Et notre gouvernement. On les comprend.

On est révoltés, scandalisés, on a des envies de meurtre.

Le pauvre gendarme de 53 ans, avec encore un enfant scolarisé et une épouse qui ne travaille pas va se retrouver mis à pied sans rien. Rien. Même pas le chômage, interdit par son statut de gendarme, si les juges suivent les réquisitions de l'énergumène qui tient lieu de Procureur à Charleville-Mézières.

Et tout ça pour quoi ?

Les faits datent du 13 octobre 2017 rappelle [L'union-L'ardennais](#) qui a rendu compte de l'audience.

Ce jour là, le gendarme reçoit un appel paniqué de son épouse – qui a des problèmes de santé, précise son avocat- qui est dans un supermarché de Monthermé et qui est importunée selon lui par une dizaine de jeunes *“qui se sont comportés comme des vandales, et qui l'ont empêché de déposer ses courses sur le tapis avant de l'insulter”* dira t-il à l'audience. Il décide alors de se rendre sur place en urgence et part avec deux camarades sur place avec le gyrophare et le deux-tons. Saisissant par le cou celui qu'il identifie comme l'agresseur principal de son épouse, il lui donne une baffe qui fait

tomber ses lunettes puis lui lance, hors de lui : *“Si tu insultes encore ma femme, je t’explode la tête”*.

A l’audience, le prévenu a expliqué *“J’ai voulu donner une leçon d’éducation à ce jeune mais ce jour-là, je n’ai pas réussi à gérer la situation car c’était la première fois que l’on s’en prenait à mes proches”*.

Le procureur en précisant que les images de vidéosurveillance du supermarché ne confirmaient pas totalement les déclarations du gendarme dont il a dénoncé *“le manque d’exemplarité ”* *“avait voulu se faire justice lui-même. Vous ne pouvez pas régler vos comptes vous-même et détenir une arme”*.

<https://lessor.org/a-la-une/cinq-ans-dinterdiction-dexercer-requis-contre-un-gendarme-des-ardennes-pour-une-gifle-a-un-mineur-son-avocat-sinsurge/>

Voilà, la pauvre épouse harcelée, ridiculisée, au lieu d’appeler son gendarme de mari, aurait dû appeler la police qui aurait peut-être mis un certain temps ou un temps certain pour se déplacer ou plutôt ne se serait pas déplacée... Au fait, pourquoi la caissière et le directeur du Supermarché n’ont-ils pas agi ? N’ont-ils pas dépêché leurs vigiles ? N’ont-ils pas appelé la police ou la gendarmerie ?

Sans doute parce que ce qui s’est passé, ce 13 octobre 2017, est courant, quotidien sans doute et que, par peur d’avoir des emmerdements, tout le monde subit, supporte... accepte. [Le djihad](#), une fois de plus.

Et notre gendarme, lui, n’a pas accepté. Il a pensé, en bon père de famille, gendarme ou pas gendarme, qu’il ne pouvait pas laisser insulter sa femme. Comme le chauffeur de la RATP a pensé qu’il ne pouvait pas se laisser insulter par un gosse.

Lui aussi risque de perdre son boulot. Rien que ça.

Des fois que d'autres Français n'aient pas encore compris qu'il leur est strictement interdit de se défendre.

Telle est la leçon qui tombe, partout, quoi qu'il arrive, quel que soit l'agresseur. Et le procureur a été très clair: *Vous ne pouvez pas régler vos comptes vous-même.* Et en plus le malheureux détenait une arme.

Lire sur [l'essor](#) les réactions de l'avocat du gendarme, sidéré, et révolté.

Finalement, les choses sont claires. Un voyou vous agresse, agresse votre femme ou votre fille ? Suivez-le, avec capuche et foulard, fichez-lui une raclée plus que mémorable. Et tirez-vous. Ni vu ni connu je t'embrouille. Ne faites pas la sottise de ce père qui avait livré les agresseurs de son fils à la police et s'était retrouvé... en garde à vue.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/09/02/juges-et-flics-pourris-garde-a-vue-pour-le-pere-de-famille-qui-leur-amene-les-agresseurs-de-son-fils/>

C'est partout la même histoire. Soyons plus intelligents que nos ennemis, réglons nos comptes discrètement. Le gendarme aurait dû suivre les voyous, et leur fiche une raclée mémorable dans un lieu désert, après avoir retiré tout signe distinctif.

Les autres, en face, savent ce qui se passe. Ils en usent et en abusent.

Vous êtes prêts, vous, à attendre de la justice trop souvent pourrie de notre pays qu'elle vous défende et interdise la récidive ?

Mon petit doigt me dit qu'ici ou là des milices citoyennes

vont se créer qui vont remettre de l'ordre là où règne le désordre

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793

Article 35. – Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

En attendant, croisons les doigts pour que les juges ne soient pas aussi crétins et traîtres que le Procureur de Charleville-Mézières.